Ä

HISTOIRE PARLEMENTAIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ΙV

Paris. - Typ. Lacrampe et Comp., rue Damiette, 2

• • • • • •

Ä

HISTOIRE

DE L'ASSEMBLÉE

CONSTITUANTE

PRÍCÍDIE D'UNE

Histoire abrégée des Français depuis l'établissement de la nationalité française jusqu'en 1789,

PAR

P. J. B. BUCHEZ

DEUXIÈME ÉDITION

Revue, corrigée et entièrement remaniée par l'auteur

MM. JULES BASTIDE, E. S. DE BOIS-LE-COMTE ET A. OTT.

TOME QUATRIÈME.



PARIS.

J. HETZEL, ÉDITEUR,

RUE RICUELIEU, 76. — RUE DE MÉNARS, 10.

ET CHEZ CHARPENTIER, LIBRAIRE, 47, RUE DE LILLE.

HISTOIRE PARLEMENTAIRE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

LIVRE XIII.

INSURRECTIONS MILITAIRES. — AFFAIRES DE NANCY ET DE BREST.
— AOUT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1790.

CHAP. I. — De l'esprit révolutionnaire dans l'armée. — Insubordination des troupes. — Décret du 6 août. — Émeutes militaires à Hesdin, à Metz, etc.

La révolution avait eu pour résultat presque immédiat d'introduire dans l'armée l'esprit d'indépendance, de mécontentement et de méfiance qui s'était emparé du reste de la nation. Aux habitudes d'obéissance, qui font la force de l'organisation militaire, avaient succédé des habitudes d'insubordination de plus en plus prononcées. Dès les mois de juillet et d'août 1789, une foule de soldats de tous les corps avaient quitté leurs drapeaux et étaient accourus à Paris. La capitale, selon l'énergique expression de M. Lafayette, fut inondée de déserteurs, venus non-seulement de Versailles, mais aussi de provinces fort éloignées. On accueillit d'abord ces soldats avec faveur, et, jusqu'au 5 octobre 1789, on les inscrivit dans les compagnies soldées de la garde nationale. Mais, après cette époque, cette affluence devint un embarre et langer. On comprit qu'une plus longue tolérance équiva desir d'un represent de l'armée. En conséquence, on s'occupa de cochercher les deserteurs et de les renvoyer à leurs régiments. Le più trait de les deserteurs et de les renvoyer à leurs régiments. Le più trait de les consequences de leurs régiments. fuges dont le départ serait alle du 5 octobre. Ces TOME IV.

mesures ramenèrent les soldats sous leurs drapeaux, ou forcèrent d'y rester ceux qui eussent été tentés de les quitter. Mais elles ne rétablirent point les habitudes de subordination qui avaient été rompues ou ébranlées. Il se forma, dans les régiments, des associations délibérantes composées de sous-officiers et de soldats; et à tous moments, des actes d'indiscipline venaient témoigner du danger de ces associations, ainsi que de l'ébranlement profond qu'avait éprouvé le sentiment de l'obéissance militaire. De là, pour les officiers, la nécessité et le devoir même d'une sévérité plus grande que dans les temps ordinaires, et, par suite, chez leurs subordonnés un mécontentement croissant et une plus grande disposition à la résistance.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que l'armée était en quelque sorte composée de deux castes d'origine différente. Tous les ofticiers, conformément à l'ordonnance de M. Ségur de 1781, étaient nobles d'origine. Les sous-officiers et soldats, au contraire, étaient presque tous enfants du peuple. Les uns et les autres différaient, en général, autant d'opinion que de naissance. Le parti du privilége et le parti de l'égalité se trouvaient en quelque sorte en présence parfaitement séparés et tout organisés dans l'armée. Sans doute, il y avait un certain nombre d'officiers qui étaient partisans de la révolution. Quelques-uns même devaient s'illustrer dans les armées de la république; mais, ils formaient une minorité presque imperceptible. L'immense majorité, c'est-à-dire une majorité qui ressemblait à l'unanimité, était opposée de sentiments et de langage à tout ce qui se faisait. Les sous-officiers et soldats, au contraire, étaient animés des passions révolutionnaires qui régnaient dans le peuple dont ils étaient les enfants. Aussi leur arriva-t-il d'attribuer, quelquefois à tort, mais aussi très-souvent avec raison, à l'opinion de leurs chefs, ou à des préjugés aristocratiques le surcroît de rigueur dont on usait à leur égard. Aussi les journaux patriotes virent-ils, dans les soldats, des soutiens de la révolution, et, dans leur insubordination même, une garantie contre les projets réactionnaires que leurs chefs pouvaient concevoir.

Pour ôter tout prétexte de méssance aux soldats, on avait exigé des officiers (en exécution des décrets du 10 août et du 28 sévrier) qu'ils prissent l'engagement par écrit, sous leur parole d'honneur, de ne rien faire ou ordonner de contraire à la constitution (Mémoires de Bouillé, ch. VIII). Cette mesure, mal vue de tout le monde, ne produisit point l'effet qu'on en attendait L'animosité entre l'aristocratie et le peuple de l'armée n'en fut point affaiblie. On continua à considérer comme un effet de cette animosité, de la part des officiers,